

Objet : Plan Energies Renouvelables de Cap l'Orient Agglomération – Dossier chaudière bois

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'information sur le Plan Energies renouvelables de Cap l'Orient Agglomération et de certaines de ses Collectivités locales, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint un dossier de demande d'aide à l'installation d'une chaudière bois. Vous trouverez dans le présent dossier une présentation de la procédure d'obtention de la (ou des) prime(s) en page 2, ainsi que les modèles de documents à compléter.

Pour demander la (ou les) subvention(s), il convient d'envoyer à l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN) les documents suivants **avant le démarrage des travaux** :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) en y indiquant votre date de naissance ;
- un devis signé ;
- un courrier de demande de prime à compléter (modèles ci-joint), à destination de Cap l'Orient Agglomération si la chaudière bois est installée sur l'une des 19 communes de l'Agglomération, et de la Mairie de Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven si la chaudière bois est installée sur l'une de ces 4 communes ;
- une fiche « Caractéristiques de l'installation » dûment complétée (cf. modèle ci-joint) ;
- la copie d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou d'une étude thermique, si vous en disposez.

Après l'accord de l'attribution de la (ou des) primes, vous pouvez faire réaliser les travaux par votre installateur, puis nous transmettre le **dossier de demande de paiement**, à envoyer à l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN) **après la réalisation des travaux** :

- une copie de la facture acquittée
- l'attestation de réception et mise en service par l'installateur dûment complété par celui-ci (cf. modèle ci-joint) ;
- l'engagement de l'utilisateur dûment complété par vous-même (cf. modèle ci-joint).

J'attire votre attention sur le fait que tous les documents doivent être adressés à **ALOEN – 5, cours de Chazelles - BP 90122 - 56101 Lorient cedex**, qui transmet ensuite vos demandes aux Collectivités concernées : Cap l'Orient Agglomération, Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven. Vous ne devez en aucun cas leur adresser directement vos dossiers.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre Conseiller Énergie

PROCEDURE D'OBTENTION DE LA PRIME POUR UNE CHAUDIERE BOIS

1. Montant des primes

Forfait de 600 € de Cap l'Orient ainsi que de 600 € des Villes de Guidel, Lorient, Ploemeur et Quéven, pour les chaudières fonctionnant au bois et autre biomasse dont la puissance est inférieure à 70 kW et répondant aux **normes NF EN 303.5 ou EN 12 809**, installée par un installateur agréé **QUALIBOIS**.

A noter que vous pourrez bénéficier également d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % sur le matériel. Contactez-nous pour plus d'information.

2. Le dossier de demande de prime

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Un (ou des) courrier(s) de demande de prime à Cap l'Orient et/ou à la Mairie de Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven (cf. modèles ci-joint) ;
- Le devis de votre installateur précisant **impérativement** son numéro Qualibois, et les caractéristiques du matériel installé : marque, modèle, norme (avec distinction des coûts du matériel éligible au crédit d'impôt / main d'œuvre et matériel autres) ;
- Fiche « Caractéristiques de l'installation CESI / SSC » à remplir.

Le dossier de demande de prime est à adresser à :

Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud – 5, Cours de Chazelles BP 90122 – 56100 LORIENT Cedex

3. Instruction du dossier

Après vérification de la conformité de votre dossier, l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud transmet votre demande au à Cap l'Orient et aux Mairies de Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven.

A réception de la demande de prime, Cap l'Orient vous adresse une notification de subvention. Il en est de même pour les Mairies de Guidel, Lorient, Ploemeur et Quéven, si la chaudière bois est mise en place sur l'une de ces communes.

4. Demande de paiement

Après réalisation des travaux et paiement de la facture, vous devez envoyer à l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud, le dossier de demande de paiement, qui comporte les trois pièces suivantes :

- la copie de la facture acquittée ;
- l'original de l'attestation de réception et de mise en service par l'installateur (cf. modèle) ;
- l'original de l'engagement de l'utilisateur (cf. modèle).

Le dossier de demande de paiement est à adresser à :

Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud – 5, Cours de Chazelles BP 90122 – 56100 LORIENT Cedex

Dans la semaine ou les deux semaines qui suivent, ALOEN transmet votre demande de paiement à Cap l'Orient et aux Mairies de Guidel, Lorient, Ploemeur et Quéven. Les paiements sont ensuite effectués par virement bancaire dans un délai de 10 semaines par Cap l'Orient et, le cas échéant par les Mairies de Guidel, Lorient, Ploemeur et Quéven.

Le.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

A

***Monsieur le Président
Cap l'Orient Agglomération
Boulevard du Général Leclerc
BP 20001
56314 LORIENT Cedex***

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre soutien aux sources d'énergie renouvelables, j'ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'installation d'une chaudière fonctionnant au bois ou autre biomasse, conformément au devis joint.

Ce matériel sera installé à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Monsieur installateur Qualibois n°
de la sociétése chargera de l'installation dès réception de votre accord.

Souhaitant que vous donniez une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Signature

Le.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

A

Monsieur Le Maire

Mairie de

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre soutien aux sources d'énergie renouvelables, j'ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'installation d'une chaudière fonctionnant au bois ou autre biomasse, conformément au devis joint.

Ce matériel sera installé à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Monsieur installateur Qualisbois n°
de la sociétése chargera de l'installation dès réception de votre accord.

Souhaitant que vous donniez une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Signature

Caractéristiques de l'installation
Chaudière bois ou autre biomasse

Utilisateur :

Nom :Prénom :

Adresse installation :

☎ : n° de Mobile :

Installateur :

Nom :

Bâtiment concerné :

Résidence :

- Principale En locatif Autre :
 Neuf Existant

Année de construction :

Des travaux d'isolation ont-ils été réalisés depuis :

Nombre d'habitants : personne(s) Surface habitable chauffée : m²

Chaudière :

Marque : Modèle :

Norme : Puissance :

Objectif de chauffage au bois

Type de réseau de chauffage raccordé :

- réseau hydraulique de radiateurs, précisez le nombre :
 plancher chauffant, précisez la surface : m²
 autres : précisez

Eau chaude sanitaire raccordée :

- oui, volume du ballon dem³
 non

Combustible (indiquez la consommation prévisionnelle de bois) :

- Bois bûche : tonnes ou m³ par an
 Granulés : tonnes ou m³ par an
 Bois déchiqueté : tonnes ou m³ par an
 Autre biomasse (céréales, paille, etc.) :

Fournisseur de bois prévu (raison sociale, localisation géographique) :

.....

Alimentation en combustibles :

- Manuelle
 Automatique par aspiration sous vide
 Automatique par vis sans fin

Silo de stockage :Volume du silo de stockage :m³ dimension :(L×l×h)

- Silo maçonné
- Silo « manufacturé » (textile, plastique...)
- auto-construction du silo
- intervention d'une entreprise (raison sociale).....

Caractéristiques de l'installation existante

Energie utilisée (chauffage et eau chaude)	Consommation annuelle actuelle (2008 ou 2009)	Précisez l'unité
Fioul		Litres
Gaz naturel		m ³ ou kWh PCS
Gaz butane		Tonnes
Electricité		kWh
Bois bûches		m ³
Propane		Tonnes ou m ³
Autre (à préciser)		

Age du système de chauffage existant :ans

Si vous disposez d'un DPE (diagnostic de performance énergétique) ou d'une étude thermique, merci de le joindre au dossier de demande de subvention.

**Attestation de réception et de mise en service par l'installateur
Chaudière bois ou autre biomasse**

Je soussignécertifie avoir procédé à l'installation
et au raccordement de la chaudière fonctionnant au bois ou autre biomasse ci-dessus décrite, et avoir effectué
sa mise en service en présence de l'utilisateur M. / Mme
à la date du / /

Sur cette installation, conformément aux conditions arrêtées avec l'ADEME :

- *j'assurerai une garantie de bon fonctionnement de 2 ans à compter de ce jour ;*
- *je m'engage à intervenir dans les plus brefs délais en cas de problème de fonctionnement de l'installation ;*
- *j'assurerai une visite de contrôle au bout d'une année de fonctionnement.*

Signature et cachet de l'installateur :

Date : / /

Cadre réservé à l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud

Fiche signée reçue le VISA :

Fiche transmise aux Collectivités locales le VISA :

Fiche reçue par les Collectivités locale le VISA :

Engagement de l'utilisateur
Chaudière bois ou autre biomasse

L'utilisateur soussigné certifie que les informations fournies pour la demande de subvention sont complètes, sincères et véritables.

Concernant l'installation pour laquelle la subvention a été accordée, l'utilisateur déclare en outre :

- *avoir accompli en temps utile toutes démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de constructions et d'urbanisme ;*
- *s'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur ;*
- *autoriser Cap l'Orient Agglomération, les Villes de Guidel, Lorient, Ploemeur ou Quéven, ou tout mandataire de ces Collectivités locales, à effectuer une visite de contrôle en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable.*

Nom et signature de l'utilisateur :

Date : / /

N.B. :

Les informations fournies par l'utilisateur dans le présent formulaire, et celles contenues dans les documents fournis avec le dossier de demande de prime ne sont demandées par les Collectivités locales qu'aux fins de vérification des conditions d'éligibilité à l'attribution des primes « chauffe-eau solaire », et d'analyse statistique des données.

A ce titre, elles seront traitées et conservées par les Collectivités locales d'une manière strictement confidentielle, et ne pourront être diffusées ou communiquées en l'état à des tiers.

L'utilisateur est informé qu'il a un droit d'accès et de rectification de ces données, conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).